



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2023

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	50 (dont 7 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	M. Philippe Huwiler, journaliste pour le journal « la Gruyère » Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée.

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 19 du 12 mai 2023, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2022

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2022

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Comptes de résultats 2022
- Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Comptes des investissements 2022

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2022

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Rapport de gestion 2022, présentation

4. Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens « Curatelles SRG »

5. Zone d'extension de Champ-Paccot – Octroi d'une délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières

- Préavis de la commission financière
- Vote final

6. Divers

M. Jordan fait remarquer que cette assemblée a été convoquée un lundi plutôt qu'un mercredi comme habituellement. En effet, les membres du Conseil communal sont souvent occupés les mercredis par les assemblées générales des associations intercommunales. M. Jordan demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas.

L'assemblée est enregistrée. M. Patrice Jordan nomme M. Jean-Paul Chollet et Mme Maëlle Rouiller en tant que scrutateurs et rappelle que pour les comptes 2022 et les demandes de délégation de compétence, le Conseil communal ne vote pas. Les auditeurs n'ayant pas le droit de vote sont les suivants : M. Philippe Huwiler, journaliste pour le journal « la Gruyère » et Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2022

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable de cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gamboni pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2022

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes de résultats 2022 et Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Jordan souhaite tout d'abord remercier et féliciter vivement Mme Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances et M. Bovigny, vice-syndic. En effet, ils ont effectué un très grand travail pour la mise en œuvre de MCH2.

M. Jordan donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic.

M. Bovigny informe qu'il n'est plus possible de comparer les comptes 2022 avec les années précédentes avec la mise en œuvre de MCH2. Les normes et les chapitres ont changé mais notre commune se porte bien financièrement. Une nouveauté avec MCH2 est que Conseil communal doit expliciter tous les chapitres qui ont un écart de plus de 10% ou de CHF 2'000.00 par rapport au budget. Ces écarts doivent être votés séparément.

Résumé du compte de résultats 2022 :

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022	
		charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	524'008.96	175'191.31	528'462.00	151'613.11
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	864'768.07	795'637.82	893'005.08	820'147.16
2	FORMATION	1'404'671.36	44'130.26	1'399'006.50	32'640.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	130'067.62	34'046.34	104'199.00	29'650.00
4	SANTÉ	458'155.05	4'662.20	487'913.55	3'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	521'452.90	1'162.30	532'564.90	1'200.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	561'747.62	44'038.79	537'190.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	683'512.37	609'729.89	523'861.00	429'801.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	30'134.93	51'286.62	42'338.00	41'320.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	59'541.20	3'884'933.50	100'164.00	3'641'094.00
	<i>Total</i>	5'238'060.08	5'644'819.03	5'148'704.03	5'150'465.27
	<i>Excédent</i>		406'758.95		1'761.24

Compte d'exploitation 2022 selon MCH2 :

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges d'exploitation		
30 Charges de personnel	1'110'995.85	1'124'020.05
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	718'504.91	666'376.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	584'171.88	464'303.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	103'956.90	1'873.00
36 Charges de transfert	2'464'403.10	2'627'145.87
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00
	4'982'032.64	4'883'717.92
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	3'064'271.85	2'703'700.00
41 Revenus régaliers et de concessions	0.00	0.00
42 Taxes et redevances	696'994.39	609'650.00
43 Revenus divers	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	47'800.09	7'101.00
46 Revenus de transferts	1'247'688.81	1'127'081.16
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00
	5'056'755.14	4'447'532.16
Résultat provenant des activités d'exploitation	74'722.50	-436'185.76
34 Charges financières	108'380.20	118'073.00
44 Revenus financiers	235'076.03	229'020.00
Résultat provenant des financements	126'695.83	110'947.00
Résultat opérationnel (bénéfice)	201'418.33	-325'238.76
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	205'340.62	327'000.00
Résultat extraordinaire (bénéfice)	205'340.62	327'000.00
Résultat total du compte de résultats (bénéfice)	406'758.95	1'761.24
Pour information :		
39 Imputations internes, charges	147'647.24	146'913.11
49 Imputations internes, revenus	147'647.24	146'913.11

Résumé des crédits supplémentaires (Rfin art. 9d) :

N° compte	Intitulé	Comptes 22	Budget 22	Différence	Taux
0220.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	49'300.70	45'861.00	3'439.70	7.5%
0220.3130.02	Cotisations aux associations, dons	5'718.20	3'000.00	2'718.20	90.6%
2170.3144.00	Entretien bâtiment scolaire	7'469.20	4'000.00	3'469.20	86.7%
2170.3300.40	Amortissements du bâtiment scolaire	147'970.46	131'964.00	16'006.46	12.1%
2170.3401.00	Intérêts passifs école	21'540.00	16'000.00	5'540.00	34.6%
3410.3010.00	Salaires concierges halle de gym	24'834.15	21'000.00	3'834.15	18.3%
3410.3151.00	Entretien mobilier, équipements sports	12'645.60	1'000.00	11'645.60	1164.6%
5350.3000.00	Jetons et frais commission Seniors+	5'294.70	2'500.00	2'794.70	111.8%
5451.3636.00	Subvention aux crèches et garderies	27'408.70	18'000.00	9'408.70	52.3%
6150.3111.00	Achat de machines, véhicules, outils	7'021.75	1'580.00	5'441.75	344.4%
7101.3133.00	Frais de gestion, auto-contrôle réservoir	6'198.70	2'800.00	3'398.70	121.4%
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	12'031.54	10'000.00	2'031.54	20.3%
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	18'118.50	10'000.00	8'118.50	81.2%
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	23'496.50	21'000.00	2'496.50	11.9%
7410.3300.20	Amortissements aménagement cours d'eau	10'970.48	-	10'970.48	-
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	32'132.65	5'000.00	27'132.65	542.7%
10840.10 (PF)	Hôtel-de-Ville : réfection de la toiture	32'500.00	30'000.00	2'500.00	8.3%

Administration générale

Il y a très peu d'écarts par rapport au budget. Nous sommes CHF 4'000.00 en dessous du budget au niveau des charges et CHF 20'000.00 en dessus du budget au niveau des recettes. Cela provient essentiellement de certains reports de chapitres qui étaient dans le chapitre des finances, tels que les intérêts de retard sur les impôts (CHF 18'600.00).

Dans les autres services généraux, il y a un écart par rapport aux cotisations à la caisse de pension. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble du personnel communal est soumis à la LPP. Le Conseil communal a estimé que cela était positif pour les employés de la commune même si légalement cela n'était pas obligatoire.

Les cotisations aux associations et dons sont plus élevés que prévus, CHF 3'000.00 étaient prévus et il y a eu des dépenses pour CHF 5'718.00. Cela s'explique par la nombre d'évènements / invitations, comme par exemple la réception pour Mathilde Gremaud, la coupe d'Europe FIS qui a été organisée à Jaun, l'anniversaire des armaillis de la Gruyère. Chaque fois que la commune est invitée, une participation est versée.

Ordre et sécurité publique

Certains comptes vont disparaître en 2023 tels que les comptes du service intercommunal des curatelles. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce service est à Vuadens et c'est donc cette commune qui s'occupe de la comptabilité du service pour 2023 et pour la suite il y aura une association autonome qui gèrera cela, pour laquelle les statuts vous seront soumis ce soir. M. Bovigny précise que la commune a payé les charges 2022 et que ces dernières ont ensuite été refacturées aux communes membres. La participation finale de Vulruz se monte à CHF 46'970.00.

Un autre compte qui va aussi être simplifié est celui du service du feu. Depuis le 1^{er} janvier 2023, il y a le bataillon du Sud fribourgeois qui est en place. Notre organisation intercommunale de la Sionge a cessé son activité en 2022. Il n'y aura plus que l'encaissement des taxes non-pompier qui seront reversées au bataillon. Une bonne nouvelle est que la commune de Vulruz a été retenue comme base de départ. Une location annuelle d'environ CHF 40'000.00 sera payée à la commune pour la caserne. Cela permettra de payer une partie de l'amortissement du bâtiment.

Formation

La plupart des charges sont des charges liées du canton ou du district. Pour l'école enfantine, primaire et le cycle d'orientation, les budgets ont bien été tenus.

Pour l'entretien de notre bâtiment scolaire, CHF 4'000.00 étaient prévus au budget et CHF 7'469.20 ont été réellement dépensés. Le cerveau moteur du clapet coupe-feu est tombé en panne et a dû être réparé pour CHF 1'200.00, des stores de l'école ont également été changés et un certificat énergétique CECB a été établi pour ce bâtiment. L'amortissement du bâtiment scolaire est également supérieur à ce qui était prévu car, lors de la réévaluation du patrimoine administratif, le crédit d'étude et le concours d'architecture ont été intégrés au coût de construction, ce qui a augmenté le montant de l'amortissement légal.

Pour les intérêts passifs des engagements financiers, CHF 16'000.00 étaient prévus car les taux d'intérêts étaient connus. Finalement, ils se sont montés à CHF 21'541.00 ceci en partie à la suite de la mise en œuvre de MCH2, nous avons un emprunt qui arrive à échéance en 2023, une partie des intérêts était sur 2022 car il arrive à échéance en mars ou avril 2023. Les 8 mois sur 2022 ont dû être comptabilisés sur 2022. Ceci explique cette différence.

Un poste pour lequel le résultat est meilleur est notre participation à l'accueil extra-scolaire (AES). L'AES prévoyait des charges pour la commune de Vulruz de CHF 35'770.00 et finalement plus d'enfants ont fréquentés l'AES et la participation finale de la commune s'est montée à CHF 27'400.00.

Culture, sports et loisirs

Au niveau de la conciergerie, le budget a été dépassé. CHF 21'000.00 étaient prévus et les charges effectives se montent à CHF 24'834.15. Plus de nettoyages ont été nécessaires en lien avec l'AES et l'occupation de la halle de gym qui a retrouvé quelques locataires. Cela est compensé en partie par les recettes de la location de la halle de gym mais comme cela n'est pas dans le même chapitre, il doit être justifié.

L'entretien du mobilier et équipement de la halle de gym a également été dépassé. Le contrat de maintenance pour le fitness urbain a dû être ajouté et à la suite de la réfection du paquet, investissement de l'an dernier, le Conseil communal a remarqué que les tapis de protection du sol n'étaient plus en très bon état et a décidé, au vu des bons comptes 2022 prévus, de les changer pour un montant de CHF 10'000.00.

Santé

Le budget a bien été tenu. Une grande partie des charges sont calculées au niveau du district et ont été respectées (soins, soins à domicile, ...). Une bonne surprise est la participation au déficit d'exploitation de l'EMS de la Sionge, elle était estimée à CHF 53'011.00 et finalement les comptes de l'EMS Sionge ont été meilleurs et la participation de la commune s'est montée à CHF 23'284.00 grâce à la très bonne gestion tant du directeur que du comité qui ont réussi à diminuer les charges sans pour autant péjorer le confort et le bien-être des résidents.

Prévoyance sociale

La commission Senior+ a siégé plus de fois que prévu, des jetons de présence supplémentaires ont donc été versés. Le travail pour le lancement de cette commission a été sous-estimé. Il était prévu CHF 2'500.00 et finalement une charge de CHF 5'294.70 a été comptabilisée. Cela a été corrigé pour le budget 2023.

La subvention pour les crèches et garderies sont très difficiles à estimer lors de l'établissement du budget. En effet, cela dépend du nombre d'enfants placés pour lesquels la commune doit participer financièrement. Il y avait CHF 18'000.00 prévus au budget et la charge finale se monte à CHF 27'408.70. Par contre, cela est compensé en partie par les frais pour l'accueil familial de jour, CHF 10'000.00 étaient prévus et la commune a payé uniquement CHF 5'946.00.

Trafic et télécommunications

Un poste dépasse le budget, il s'agit de l'achat de machines, véhicules et outils. Il était prévu CHF 1'580.00 et les charges finales se montent à CHF 7'021.75. Cela s'explique par l'achat d'un vélo électrique (CHF 4'900.00) pour les employés de la voirie, leur permettant ainsi souvent d'éviter de prendre le véhicule communal en cas

de déplacement dans la commune. L'achat a été fait en 2022 car les comptes étaient bons plutôt que de prévoir cet achat en 2023.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le compte d'approvisionnement en eau s'autofinance. A l'intérieur de ce compte certains chapitres présentent des différences. Il y a premièrement une modification du système d'adduction d'eau en prévision d'une pénurie énergétique qui a été effectuée pour le montant de CHF 2'700.00 expliquant ainsi en grande partie la différence du compte « frais de gestion et autocontrôle réservoir ». Il y a également eu un peu plus de frais dans l'entretien du réseau, un problème a été constaté sur une conduite qui passe sous la ligne TPF et un forage dirigé a été nécessaire pour refaire une conduite sous la voie (CHF 3'900.00).

Le compte du traitement des eaux usées s'autofinance également. L'entretien des infrastructures a été plus conséquent que prévu. Les charges totales se montent à CHF 18'118.50 contre CHF 10'000.00 prévus au budget. Cela s'explique par une mauvaise estimation budgétaire, des curages et contrôles de conduites ont été nécessaires et des entretiens pour les stations de pompage.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été étendus et une aide pour la surveillance a été engagée. CHF 21'000.00 étaient prévus et finalement la charge se monte à CHF 23'496.50.

Un autre écart important concerne l'amortissement des aménagements des cours d'eau. Ce poste est apparu avec la mise en œuvre de MCH2 et n'était dès lors pas prévu au budget. Il faut savoir que les communes de Sâles, la Verrerie et Vulruz revoient la revitalisation de la Sionge. Un projet est en cours et pour ce qui est des crédits d'étude, il a fallu les réévaluer comme patrimoine administratif. L'investissement n'est pas terminé mais le crédit d'investissement a été porté au bilan et amorti. Il y a donc un moment de CHF 10'970.48 en plus. Une réserve avait dès lors été créée et a été en partie utilisée, ce qui justifie les recettes de CHF 7'240.00.

Economie

Notre part au bénéfice du Triage forestier de Vulruz se monte à CHF 25'235.00 contre CHF 15'000.00 prévus.

Finances et impôts

Les charges ont dépassé le budget dans le comptes des pertes sur créances effectives pour les impôts communaux. Cela est géré par le canton et lorsqu'il reçoit un acte de défaut de bien (ADB), la commune doit comptabiliser les pertes effectives. Il y avait CHF 5'000.00 au budget et finalement le montant de CHF 32'132.65 a dû être comptabilisé. Cet écart est compensé par des recettes fiscales supérieures au budget de CHF 250'000.00.

Au niveau des recettes, le Conseil communal est resté prudent avec le budget. Il y a eu un encaissement de CHF 2'025'000.00 pour les impôts 2022 des personnes physiques et CHF 185'000.00 pour les années précédentes. Le Conseil communal a été très prudent sur les impôts sur le bénéfice des personnes morales (CHF 20'000.00 au budget) et finalement un montant de CHF 67'712.00 a été facturé.

Un autre point très variable est l'impôt sur les gains immobiliers. Pour établir le budget, une moyenne sur les 5 dernières années a été effectuée. CHF 35'000.00 étaient prévus au budget et la commune a finalement encaissé CHF 132'133.00. De même que l'impôt sur les mutations, CHF 28'000.00 étaient prévus et les recettes se montent à CHF 35'442.00.

Les autres recettes ont été encaissées selon ce qui était prévu. A noter que la cabane des Tourbières fonctionne à nouveau bien. A la suite de l'année où elle ne pouvait pas être louée pour cause du Covid, CHF 16'000.00 avaient été prévus au budget et finalement la somme de CHF 22'400.00 a été encaissée pour les locations.

Une provision avait été faite pour le renflouement de la caisse de pension de l'Etat. La commune s'attendait à recevoir une facture de CHF 127'000.00. Une partie nous a été directement facturée et l'autre partie a été payée par le biais de notre participation pour le personnel enseignant et soignant. Finalement, dans le compte de

charges, il y a - CHF 67'935.00. Lorsque la provision a été dissoute, la facture était inférieure et selon MCH2, ce montant devait rester dans le compte des charges. C'est pourquoi, il y a exceptionnellement un compte avec des charges négatives.

M. Bovigny commente ensuite le compte de résultats 2022 selon MCH2, soit avec une présentation de résultats à 3 niveaux. Le premier niveau est le résultat opérationnel de l'année, c'est-à-dire vraiment la différence entre nos charges et nos revenus, sans prendre en comptes les charges et revenus extraordinaires. Il est possible de comparer cela avec ce qui était prévu au budget (excédent de recettes de CHF 1'761.24) et qui est finalement de CHF 201'418.33. M. Bovigny pense que cela est un peu surestimé du fait de la dissolution de réserve pour la caisse de pension. Nous l'avons mis dans les revenus extraordinaires mais cela devait être mis dans les charges de transfert. En finalité, le résultat reste le même.

En 2023, il ne faut pas s'attendre à avoir un résultat exceptionnel de CHF 69'000.00 car il ne sera pas possible de dissoudre une deuxième fois cette réserve pour la caisse de pension.

A cela s'ajoute ensuite des revenus extraordinaires de CHF 205'340.62. Avec MCH2, il a fallu réévaluer notre patrimoine. Les années précédentes, lors de bons résultats, il y avait des amortissements extraordinaires si bien que nos routes, le château, etc. étaient au bilan pour CHF 1.00. Avec les réévaluations, il y a eu une recette de CHF 2'053'462.00 que l'on peut dissoudre sur 10 ans. Pour les 10 premières années on peut utiliser cet excédent de réévaluation pour diminuer les frais. Mais on sait que dans 10 ans ces recettes extraordinaires ne seront plus là et il faudra se préparer. Au total, le résultat de l'exercice 2022 est un bénéfice de CHF 406'758.95. M. Bovigny demande s'il y a des questions.

M. Serge Gremion souhaite être certain d'avoir bien compris. La fortune de la commune s'élève actuellement à environ 15'000'000.00 et chaque année on arrive à faire environ CHF 130'000.00 de bénéfice. Cela prouve que la commune va bien.

M. Bovigny confirme cela. Au 31.12.2021, la valeur au bilan de nos biens était de CHF 15'643'211.43 et est passée au 31.12.2022 à la suite de la réévaluation, à CHF 30'411'068.26. Par le biais de cette réévaluation, il y a CHF 15'000'000.00 de fortune en plus. Cela est en partie du patrimoine administratif, les biens dont la commune a besoin pour effectuer ses tâches (école, administration, voirie, halle de gym, les parchets et les montagnes). La réévaluation a été calculée sur les factures, les amortissements, etc. Le patrimoine financier concerne les objets suivants et a été calculé sur la base de la valeur vénale :

- Château – CHF 2'000'000.00
- Bâtiment de l'hôtel-de-ville – CHF 1'500'000.00
- Appartements locatifs – CHF 2'025'000.00
- Domaine de la Chenaletta – CHF 1'810'000.00
- Cabane des Tourbières – CHF 350'000.00
- Terrains à bâtir – CHF 236'400.00 (la parcelle a été vendue à l'entreprise JDP début 2023)
- Parchets communaux – CHF 1'360'975.00 (prix donné par l'autorité foncière : 2.35/m2)

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes des investissements 2022

Les investissements suivants ont été effectués :

- Assainissement du parquet de la halle de gym – CHF 27'937.15, le budget a bien été respecté
- Réfection de la conduite d'eau au Pont d'Avau – CHF 91'636.09
- Dédoublage du collecteur des EC de Belle-Fontaine – CHF 159'896.66 de charges

Les subventions d'investissement reçues en 2022 concernent principalement des objets terminés en 2021

Le total des charges des comptes des investissements se monte à CHF 350'404.00 pour CHF 411'739.70 de recettes. Les comptes des investissements présentent un excédent de produits de CHF 61'335.70.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – bilan 2022

M. Bovigny en a déjà parlé précédemment. Le patrimoine financier passe de CHF 3'941'011.62 à CHF 12'546'836.80 et le patrimoine administratif de CHF 11'702'199.81 à CHF 17'864'231.46. La réévaluation explique la hausse de la fortune.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – indicateurs financiers

M. Bovigny présente les indicateurs financiers de la commune.

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET / 2.75%

Valeurs indicatives : < 100% **bon**, 100% – 150% suffisant, > 150% mauvais

Ce taux est bon mais il est difficile de le prendre en compte car il est calculé par rapport à la fortune de la commune qui a été réévaluée. L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT / -1106.32%

Valeurs indicatives : A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle : Haute conjoncture : > 100%, Cas normal : 80 -100%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Il n'est pas pertinent car les investissements nets réalisés en 2022 sont négatifs.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS / 1%

Valeurs indicatives : < 10% **effort d'investissement faible**, 10% – 20% effort d'investissement moyen, 20% – 30% effort d'investissement élevé, > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur est bon pour le moment. Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Il faut savoir que nos emprunts (env. CHF 8'000'000.00) étaient en moyenne à 0.4% et maintenant, les emprunts sont renouvelés à 2.5% / 3%. Pour 2022 la part d'intérêt est faible mais cela risque d'augmenter.

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS / 174%

Valeurs indicatives : < 50% très bon, 50% – 100% bon, 100% – 150% **moyen**, 150% – 200% mauvais, > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Nous ne sommes pas très bons.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS / 7%

Valeurs indicatives : < 10% **effort d'investissement faible**, 10% – 20% effort d'investissement moyen, 20% – 30% effort d'investissement élevé, > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE / 8%

Valeurs indicatives : < 5% charge faible, 5% – 15% **charge acceptable**, > 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Les intérêts et amortissements étaient très faibles ces dernières années. On espère que cela ne va pas trop changer.

7. a) DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS / 75.18

Valeurs indicatives : < 0 CHF patrimoine net, 0 – 1'000 CHF **endettement faible**, 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen, 2'501 – 5'000 CHF endettement important, > 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Cela est dû aux emprunts pour CHF 8'000'000.00 qui sont compensés en grande partie par le patrimoine administratif.

7. b) DETTE BRUTE PAR HABITANT EN FRANCS / 8'570.61

Valeurs indicatives : aucune

Il s'agit de nos emprunts qui doivent être remboursés par rapport au nombre d'habitants.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT / 12%

Valeurs indicatives : > 20% bon, **10% – 20% moyen**, < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Une planification financière sur les 5 prochaines années devra être établie. Elle sera présentée lors de la prochaine assemblée.

M. Bovigny remercie Mme Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances, qui a été d'une grande aide et secours pour arriver à bout de cet exercice. M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Serge Gremion se questionne au sujet des emprunts qui devront être renouvelés à un taux d'intérêt plus élevé. Pour CHF 8'000'000.00 d'emprunts, s'il y a 2% d'augmentation, cela représente environ CHF 160'000.00 de plus. Comme il y a beaucoup de bénéfice chaque année, il semble que la commune n'a pas à s'inquiéter même en cas d'augmentation des taux ?

M. Bovigny informe que CHF 8'000'000.00 à 3% représentent CHF 240'000.00 d'intérêts. Le dernier emprunt a été bloqué à 2.5% mais il est difficile de connaître les taux à l'avance. Si nous ne voulons pas continuer ainsi, le but est d'amortir un peu la dette pour diminuer les emprunts. Pour le moment, la commune va bien mais il ne faut pas oublier toutes les autres charges qui peuvent arriver au niveau de l'énergie, les homes, le centre sportif, un éventuel 4^{ème} cycle d'orientation, etc. L'évolution des charges ne va pas à la baisse.

Il n'y a pas d'autre question, M. Jordan remercie M. Bovigny et donne la parole à M. Gremaud de la Commission financière, qui nous donne rapport de l'organe de révision.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Gremaud :

Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Vaulruz comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, ainsi que l'annexe qui contient un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'Organe de révision pour la vérification des comptes 2022 : A l'unanimité des membres présents, la commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter le rapport de l'Organe de révision pour la vérification des comptes 2022.

2.3 Approbation des comptes – vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Jordan remercie M. Gremaud pour la lecture de ce rapport et soumet les crédits supplémentaires au vote. Il rappelle que le conseil communal n'a pas le droit de vote pour cet objet.

Les crédits supplémentaires sont approuvés à l'unanimité.

2.3 Approbation des comptes – vote final

M. Jordan soumet les comptes 2022 au vote.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité. M. Jordan remercie l'Assemblée communal pour sa confiance.

3. Rapport de gestion 2022, présentation

M. Jordan précise qu'il n'y a pas de vote sur le rapport de gestion. Ce document était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration communale. Tout au long de l'année, les membres du Conseil communal doivent relever les événements importants de leurs dicastères respectifs et en faire part à l'assemblée communale par le biais de ce rapport de gestion. Il s'agit d'une obligation légale à la suite de la mise en œuvre de MCH2.

4. Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens « Curatelles SRG »

M. Jordan donne la parole à Mme Deschenaux qui est responsable de ce dossier.

Le Service des curatelles de la Sionge et Rive-Gauche regroupant les communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens a été créé le 1^{er} janvier 2014 sous la forme d'une entente intercommunale. Pour votre information, le service est composé de 5 membres dont 2 curateurs, 2 collaboratrices administratives et une cheffe de service. Le service gère actuellement pas loin de 170 dossiers.

9 ans après sa mise en service, selon l'art. 109 de la loi sur les communes stipulant que lorsqu'une collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association intercommunale, l'entente intercommunale souhaite la mise en service d'une association avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Pour se faire, des statuts ont été élaborés et étaient à votre disposition auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune. Voici les 3 points principaux de ces statuts :

- 1) L'association intercommunale sera composée de 3 organes, l'assemblée des délégués, le comité de direction, la commission financière
- 2) Les ressources de l'association proviendront de :
 - la participation des personnes concernées porteuses
 - la participation des communes membres selon la règle de répartition suivante : 50% au prorata de la population légale au 31 décembre de l'année précédente, 50% au prorata des dossiers au 31 décembre de l'année précédente.
- 3) Pour les initiatives et référendums : Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 100'000.-- francs sont soumises au referendum facultatif. Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 200'000.-- francs sont soumises au referendum obligatoire.

Mme Deschenaux est à disposition pour répondre aux questions. Il n'y a pas de question, M. Jordan procède au vote. Les statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens « Curatelles SRG » sont acceptés à l'unanimité.

5. Zone d'extension de Champ-Paccot – Octroi d'une délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières

M. Jordan informe, afin qu'il n'y ait pas de confusion, que l'objet de ce vote concerne bien un terrain en zone d'extension d'environ 35'000m² qui a déjà été acceptée comme tel lors de l'élaboration du précédent plan d'aménagement local (PAL), il y a environ 25 ans. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur

l'aménagement du territoire, tous les projets de développement de zone doivent être intégrés dans le plan directeur régional (PDR). C'est l'association régionale de la Gruyère (ARG) qui s'est occupée d'établir ce PDR qui est ensuite avalisé par le canton. La zone en question, qui était déjà inscrite en zone d'extension dans notre précédent PAL pour un développement futur, et du fait de son emplacement idéal notamment en raison de sa proximité à l'autoroute, a été intégrée dans ce PDR et traitée en début d'année par le canton. M. Jordan donne la parole à M. Valiante pour la partie technique de ce dossier.

M. Valiante informe qu'il ne va pas entrer dans les détails techniques de ce dossier, cela sera effectué plus tard, lors de la mise à l'enquête du PAL. Une délégation de compétence est demandée afin de permettre au Conseil communal de réagir rapidement aux demandes d'achat de terrain. Cette zone fait partie du développement principal de la région. Bulle étant saturée au niveau de la zone d'activité, le district a mis un focus sur notre commune afin de permettre au district de la Gruyère d'accueillir des industries, proposer des places d'apprentissage et des emplois. Cela fait donc partie de la stratégie complète du district, il s'agit dès lors d'une vision globale pour la région et non pas uniquement pour notre commune. Cette zone est effectivement prévue en zone d'activité depuis de nombreuses années et maintenant, nous arrivons à un moment clé, c'est-à-dire de savoir comment répondre aux besoins et impulsions du district et de la politique régionale et cantonale.

Il n'y a pour le moment pas de projet concret, cela sera effectué dans le cadre du dossier de révision générale du PAL. Cette délégation de compétence est nécessaire pour pouvoir réagir rapidement, on voit à l'heure actuelle qu'il est nécessaire de pouvoir être réactifs (exemple est donné de l'arrivée de Rolex à Bulle).

M. Jordan remercie M. Valiante et donne la parole à M. Bovigny pour la partie financière.

M. Bovigny rappelle que la délégation de compétence demandée concerne une fourchette de prix de CHF 250.00 à CHF 300.00 par m² qui serait facturée à des entreprises intéressées par cette future zone. Par la même occasion, le Conseil communal demande la délégation de compétence pour le droit de réméré. Ce droit doit permettre à la commune de racheter la parcelle à 90% du prix de vente, si les conditions ne devaient pas être honorées. Cela s'est toujours fait pour les parcelles de la zone artisanale et même pour les zones de terrains à bâtir.

Au niveau financier, la commune s'est posé la question de la valeur du terrain. Il est certain que pour celui qui veut acheter, le terrain vaut un certain prix et celui qui souhaite le vendre, le prix du terrain est en général un peu plus élevé. Il a fallu trouver un prix le plus correct possible, qui correspond à ce qui se fait dans la région sans brader le terrain, surtout avec une zone comme celle-ci, qui bénéficie d'une bonne accessibilité, les conditions relatives à la qualité de vie sont bonnes, etc. Le Conseil communal a comparé les prix pratiqués dans les environs. Le Conseil communal demande de pouvoir vendre le terrain au minimum à CHF 250.00/m² et au maximum à CHF 300.00/m². Pourquoi mettre un maximum, car les entreprises demandent toujours le prix maximum et minimum. De plus, une fourchette de prix est demandée car une entreprise visible depuis la route, respectivement l'autoroute, ne devrait pas payer le même prix qu'une entreprise installée au bord de la Sionge en contrebas. Pour information, Rolex a payé le terrain à Bulle CHF 300.00/m². M. Bovigny précise que l'équipement de la zone n'est pas trop onéreux, les services sont tout proches de la future zone avec l'adduction d'eau et l'évacuation des eaux usées. Des travaux ont déjà dû être effectués pour la parcelle vendue à l'entreprise JDP et la conduite est prête vers l'extension. La route est également prête, soit la route actuelle vers l'entreprise Pittet Frères SA ou par un autre accès à créer si c'est possible de faire différemment.

M. Bovigny informe que, si le Conseil communal fait cette proposition, c'est qu'il a régulièrement des demandes de différentes entreprises qui souhaitent s'installer à Vaulruz, notamment des entreprises qui sont établies en Gruyère et qui souhaitent y rester. De plus, s'il est possible de réaliser une vente pour par exemple 3 ou 4 millions de recettes, ils pourront en partie être utilisés pour amortir notre dette actuelle et en outre utilisés pour de futurs projets dans la commune. Cela permettrait d'avoir un peu plus de liquidités car il est vrai qu'actuellement, ces dernières sont suivies au jour le jour et il y a des emprunts qui arrivent à échéance et qu'il serait bien de ne pas avoir besoin de renouveler au vue des taux actuellement proposés.

M. Bovigny précise que cette demande de délégation permet d'éviter de convoquer des assemblées extraordinaires en sachant que les délais sont parfois très courts lorsqu'une société souhaite s'établir. M. Bovigny informe qu'en général les demandes de délégation de compétence sont faites en début de législature mais que les conditions n'étaient pas encore réalisées pour proposer cette demande de délégation.

M. Jordan remercie M. Bovigny et ouvre la discussion.

M. Irénée Gobet demande si les parcelles sont impactées par la nouvelle loi sur les espaces réservés aux eaux (ERE) et, le cas échéant, si la demande de mise en zone en tient compte.

M. Jordan précise qu'il donnera des détails sur cette loi dans les divers mais que les parcelles de la zone artisanales sont effectivement impactées. En fait, l'ensemble des parcelles qui bordent un cours d'eau sont concernées. Les plans seront effectués pour la modification du PAL, lors de sa mise à l'enquête. M. Jordan informe également qu'avant de demander cette délégation de compétence, le Conseil communal a demandé à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) si ce projet était réalisable. Il y a effectivement des communes pour lesquelles des projets n'étaient plus envisageables car des terrains se trouvaient entre deux cours d'eau et devenaient dès lors totalement inconstructibles. Ce n'est pas le cas pour la zone d'extension de Champ-Paccot, seule une petite partie au bas de la parcelle vers la Sionge est concernée. C'est lors de la mise à l'enquête du PAL que les limites exactes seront délimitées. A noter que le ruisseau passe en bordure de la parcelle et a donc un impact plus léger que s'il passait au milieu de la parcelle. Pour les projets nouveaux, il est certain qu'il faudra en tenir compte mais on peut anticiper. La problématique concerne plutôt les terrains déjà bâtis mais cela ne concerne pas le présent débat, M. Jordan en parlera dans les divers.

Mme Thérèse Vionnet demande s'il y a quelque chose de prévu par rapport à l'accès routier, telle qu'une présélection par exemple. M. Jordan confirme que oui, tout cela est imposé par le canton et une étude de mobilité doit être menée et est en cours. Cependant, le Conseil communal ne voulait pas engager des frais si l'assemblée refuse cette vente. M. Jordan précise que lors de la création de la zone actuelle, on parlait déjà de faire un giratoire sur la patte-d'oie devant l'entreprise Pittet Frères SA. Il est possible qu'il n'y ait plus besoin de ce giratoire mais uniquement une présélection ou alors même un accès depuis le giratoire au bas de la sortie de l'autoroute. Toutes les possibilités seront étudiées.

M. Jacques Menoud relève que la zone artisanale actuelle est occupée par des entreprises de la région et est d'avis que c'est une bonne chose. Il propose de garder cette stratégie. Il est d'avis que dans 10, 20 ou 30 ans, il y a encore des jeunes de la commune ou des environs qui souhaiteront investir, créer leur entreprise. Il est également possible que la commune ait besoin d'un terrain, pour par exemple développer un projet en matière d'énergie ou autre. Il n'est dès lors pas opportun de vendre ce terrain de suite car il n'y aura plus rien pour les années futures. M. Jacques Menoud précise également qu'il n'est pas vraiment judicieux de créer des postes de travail supplémentaires si ces derniers sont occupés par des personnes venant de l'étranger. M. Jacques Menoud demande le vote à bulletins secrets.

M. Jordan informe qu'il serait opportun d'effectuer ces démarches maintenant qu'il y a de la demande plutôt que de rater des opportunités intéressantes. A noter que la commune a déjà des demandes et qu'il s'agit d'entreprises à valeur ajoutée de la région et qui devront peut-être quitter la région voire même le canton parce qu'il n'y a plus de terrain disponible. Est-ce que cela vaut vraiment la peine d'attendre 10 ans, de laisser partir ces entreprises régionales et peut-être ne plus avoir d'opportunité par la suite ? M. Jordan informe qu'il faut également tenir compte de l'aspect financier. Il y a plus de 20 ans que ce terrain est en zone d'extension, cela a un coût. M. Jordan informe qu'il faut saisir les opportunités quand elles se présentent, il s'agit d'entreprises de la région et même de la commune. Par respect pour ces entreprises, aucun nom ne sera donné car aucun contrat n'a été signé, les conditions n'ont pas été discutées. M. Jordan tient à préciser qu'il s'agit d'une demande de délégation de compétence pour un prix et non pas de la mise en zone ou non du terrain, ce dernier étant déjà en zone d'extension. La mise en zone définitive du terrain sera mise à l'enquête par le biais du dossier de modification générale du PAL.

M. Gaétan Chollet relève que pour une parcelle d'environ 30'000 / 35'000 m2 dont une partie est non-constructible à cause de la nouvelle loi sur les espaces réservés aux eaux, il faut prévoir des routes, des accès, l'équipement des parcelles. Il demande quelle est la surface restante qui pourra être réellement vendue et quel en sera le réel bénéfice.

M. Jordan relève qu'il s'agit d'une bonne question. Cependant il est difficile d'y répondre car cela va dépendre du nombre d'entreprises et de la taille du terrain souhaité par chacune d'entre elles. M. Gaétan Chollet confirme que pour une grande entreprise avec un grand bâtiment, il y a très peu de perte de terrain autour du bâtiment tandis que s'il y a plusieurs petites entreprises, il y a plus d'accès à créer. M. Jordan précise qu'il faudra respecter l'ensemble des demandeurs et garder un peu de terrain pour de plus petites entreprises. Pour ce qui est de l'équipement des parcelles, M. Bovigny précise que s'il y a de grandes parcelles vendues, l'équipement coûtera moins cher. En effet, on fait une seule route, les canalisations sont amenées en bordure de parcelle. S'il y a plusieurs petites entreprises, il faut faire plus de routes et amener l'équipement plus loin. Si cela est possible en fonction des demandes, le Conseil communal souhaite faire un mix. M. Bovigny confirme qu'il n'est pas possible de déterminer, actuellement, le bénéfice futur. M. Bovigny pense que s'il est possible de vendre 30'000 m2 à CHF 300.00, cela représente CHF 9'000'000.00, il devrait rester environ CHF 7'000'000.00. En effet, la parcelle n'est pas trop compliquée à équiper et pour ce qui est de l'évacuation d'eau, c'est le propriétaire qui doit créer sa rétention avant de se jeter dans les eaux publiques. Cela devra être affiné par la suite.

M. Jordan certifie que le Conseil communal sera très sévère sur le choix des entreprises, il ne souhaite pas vendre du terrain à une entreprise qui y fait un dépôt. Dans la zone artisanale actuelle, il y a une cinquantaine d'apprentis qui sont formés, le Conseil communal souhaite maintenir cette ligne de conduite et vendra du terrain à des entreprises actives.

M. Nicolas Jordan salue le développement économique de la commune. Cependant, sachant que la sortie de Vaulruz est un endroit privilégié pour la moitié de la Gruyère, l'inflation est en cours, un giratoire sera d'office demandé par le canton, cela coûtera très probablement CHF 1'000'000.00, l'aménagement du terrain coûtera également CHF 1'000'000.00, des imprévus pour CHF 1'000'000.00, M. Nicolas Jordan pense qu'il est juste de donner une délégation de compétence au Conseil communal mais propose à l'assemblée de donner une délégation de compétence pour vendre ce terrain au prix de CHF 300.00 m2 uniquement.

M. Bovigny ne conteste pas les chiffres énoncés par M. Nicolas Jordan, n'étant pas ingénieur. M. Bovigny n'est pas favorable à cette demande car il y a toujours eu une différence qui a été faite entre le haut et le bas des parcelles, cela permet aussi au Conseil communal de négocier avec les entreprises en proposant par exemple des parcelles à un prix plus accessible pour les entreprises déjà à Vaulruz. M. Bovigny rappelle que le Conseil communal demande une délégation de compétence mais c'est bien l'assemblée communale qui vote et qui décide. Le développement de cette zone est maintenant important pour notre commune, car elle est très bien située. M. Bovigny préfère que les entreprises qui sortent de l'autoroute à Vaulruz viennent travailler à Vaulruz plutôt que dans les communes voisines. La vente du terrain est une chose, il faut également savoir qu'en plus de cela il y a un impact sur la valeur immobilière, les entreprises paient également des impôts.

Mme Marie-Anne Chollet relève que la zone est à la sortie de Vaulruz, c'est une bonne chose mais lorsqu'on voit le trafic généré à la sortie de l'autoroute de Vaulruz lors des heures de pointe, que ce soit en direction de Vuadens ou en direction de Romont, si on ajoute des entreprises à Vaulruz, cela va générer encore plus de trafic. C'est déjà très difficile de voyager et de prendre une intersection entre Vaulruz et Bulle, il faudra vraiment insister pour aménager des nouvelles sorties d'autoroutes afin de faciliter le trafic que ces entreprises vont générer.

Mme Marie-Anne Chollet s'inquiète également de la consommation d'eau générée par les futures entreprises. La commune est propriétaire de sources, si une entreprise venait à consommer beaucoup, il faudrait voir l'achat et la revente de l'eau, la consommation supplémentaire dans les stations d'épuration, etc. Cela engendrerait des frais supplémentaires pour la commune. Les impôts des personnes morales de la commune ne sont pas

très importants et sont souvent plus bas que les frais ou inconvénients générés par ces entreprises dans la commune.

M. Jordan confirme que le Conseil communal partage l'avis de Mme Thérèse Vionnet au sujet de la circulation routière. Il est cependant difficile de savoir précisément quels seront les impacts. Pour ce qui est de la consommation d'eau, nous avons déjà l'abattoir qui consomme beaucoup, il sera difficile d'avoir une entreprise qui consomme plus. De plus, les entreprises potentielles ne sont pas des grandes consommatrices d'eau. M. Jordan précise que dans tous les cas, l'eau est vendue aux entreprises. Par rapport à la remarque sur la fiscalité des entreprises, M. Jordan ne fait pas de remarque aux entreprises, elles doivent aussi investir, répondre à des normes, et elles offrent des emplois et des salaires.

Mme Eugénie Rouiller demande s'il est possible d'aménager une place de covoiturage dans cette zone puisqu'il y a déjà des véhicules qui se parquent le long de l'abattoir.

M. Jordan informe que la question est pertinente mais que c'est le rôle de l'Etat. De plus, la zone n'est déjà pas très grande alors qu'il y a de la demande de la part des entreprises. Cela attirerait encore plus de véhicules dans la zone alors qu'il y a déjà un problème de trafic. M. Jordan précise que le canton aurait la possibilité de faire des améliorations à la place de covoiturage actuelle ou autour des bâtiments actuels (centre d'entretien, etc.). Le Conseil communal était fier de mettre à disposition du terrain pour faire la place de covoiturage mais finalement il a été déçu. En effet, les automobilistes ne se parquent pas correctement, des déchets sont laissés sur place, il y a énormément de désagréments. M. Jordan confirme que le retour pour la commune n'est pas positif et comprend que cela ne soit pas toujours facile pour les citoyens qui habitent proche de cette place et qu'il y ait des oppositions quant à l'agrandissement de cette place tant qu'il n'y a pas plus de civilité.

Mme Eugénie Rouiller demande s'il est possible, par exemple, d'encourager les entrepreneurs à poser des panneaux solaires sur les bâtiments. M. Jordan informe qu'ils seront obligés.

M. Antoine Dévaud informe qu'il habite la commune depuis très longtemps. Il a pu voir le développement vraiment harmonieux de la commune de Vulruz. La commune est propriétaire de beaucoup de terrains, lesquels n'ont jamais été proposés à des promoteurs ou autres. M. Antoine Dévaud confirme qu'il fait confiance au Conseil communal. Il précise que la commune de Vulruz maîtrise son développement contrairement à d'autres communes. M. Antoine Dévaud félicite les membres du Conseil communal et le remercie de continuer dans cette direction. M. Jordan remercie M. Antoine Dévaud pour cette remarque positive.

5. Zone d'extension de Champ-Paccot – Octroi d'une délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières – Préavis de la commission financière

M. Jordan donne la parole à M. Gremaud pour la lecture du préavis de la commission financière.

Afin de pouvoir valoriser ce terrain et comme le prévoit la loi, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale la requête d'une délégation de compétence pour la vente de terrain en zone d'activité de Champ-Paccot pour un prix au m² compris dans une fourchette de CHF 250.00 à CHF 300.00 / m².

Il est aussi demandé un droit de réméré pour l'ensemble des ventes de parcelles dans cette zone. Ce droit doit permettre à la commune de racheter un terrain à son propriétaire à 90% du prix de vente si les conditions ne devaient pas être honorées.

Les membres de la commission financière donnent, à l'unanimité des membres présents, un préavis favorable pour l'octroi d'une délégation de compétence et pour le droit de réméré à la commune.

M. Jordan remercie M. Gremaud. M. Jordan rappelle la demande de vote à bulletins secrets et la proposition d'amendement pour un prix de vente unique de CHF 300.00 contre la proposition du Conseil communal d'une fourchette de CHF 250.00 à CHF 300.00 / m², proposition maintenue par le Conseil communal.

M. Jordan procède au vote concernant la demande de vote à bulletins secrets et rappelle qu'il est nécessaire qu'il soit accepté par le 1/5 des membres de l'Assemblée communale.

49 électeurs ont été comptés dans un premier temps par les scrutateurs. Après contrôle, une personne n'a pas été comptée, il y a donc 50 électeurs dont 7 membres du Conseil communal.

Résultat du vote : 18 votes « pour » le vote à bulletins secrets sur 43 votants (le Conseil communal n'ayant pas le droit de vote pour cet objet), les 1/5 sont atteints, M. Jordan confirme le vote à bulletins secrets.

Le premier vote concerne la proposition du Conseil communal pour un prix de vente fixé entre CHF 250.00 et CHF 300.00 /m2 ainsi que le droit de réméré pour les ventes de ces parcelles. M. Jordan précise que si cette proposition est acceptée, il n'y aura pas d'autre vote. Dans le cas contraire, l'assemblée procédera à un nouveau vote sur la proposition du prix de terrain de CHF 300.00. Si cette deuxième proposition est acceptée, il n'y a pas d'autre vote, dans le cas contraire, cela signifiera que la délégation de compétence est refusée.

- nombre de citoyens présents au moment du vote : 43 (50 ./. les 7 membres du Conseil communal)
- nombre de bulletins de vote distribués : 43
- nombre de bulletins de vote rentrés : 43
- nombre de bulletins de vote nuls : 0
- nombre de bulletins de vote blancs : 0
- nombre de bulletins de vote énonçant «oui» : 23
- nombre de bulletins de vote énonçant «non» : 20

La délégation de compétence pour la vente des terrains de la zone actuellement en extension dans une fourchette de prix de CHF 250.00 à CHF 300.00 / m2 ainsi que le droit de réméré pour ces ventes sont acceptés par 23 voix sur 43.

6. Divers

Une grande partie des informations sont déjà transmises par le biais du journal de la commune.

Espaces réservés aux eaux (ERE)

M. Jordan informe que l'ensemble des communes du district sont d'avis que la nouvelle loi sur les ERE est trop restrictive. En effet, autant les personnes qui ont des biens immobiliers que celles qui ont des terrains agricoles sont impactées. Une loi a été votée au niveau fédérale il y a plus de 10 ans et le canton doit effectuer sa mise en œuvre. Sans consultation préalable auprès des communes, un courrier informant des nouvelles mesures présent a été transmis aux autorités le 17 décembre 2022. Diverses réactions ont été effectuées, notamment par le biais de l'association régionale de la Gruyère. Un avis du canton a été effectué ces derniers jours mentionnant que pour bien des cas, il y aurait des pondérations et que les cas par cas seront étudiés lors des mises à l'enquête. Par exemple, l'école est située dans l'ERE mais s'il fallait ajouter un étage, il serait très probablement possible de le faire car c'est un cas isolé dans une zone d'intérêt général. Pour les privés qui ont une maison au bord du ruisseau, il sera difficile de faire des rénovations ou agrandissements voire impossible. Cette loi est très contraignante. Les syndics de la Gruyère et le Préfet se rencontrent mercredi pour faire une réaction commune à ce sujet.

Rénovation de la route cantonale entre Vuadens et Vaulruz

M. Jordan rappelle que le Conseil communal a demandé à pouvoir profiter de la réfection de la route entre Vuadens et Vaulruz pour faire un trottoir. Il y a eu un bon écho de notre demande tant de la commune de Vuadens que du canton. Le canton étudie désormais le projet global, et serait le plus gros contributeur. M. Borcard précise que cela fait partie d'un projet cantonal plus conséquent de Vaulruz à Bulle et c'est pour cela qu'il entrerait en matière pour une subvention un peu plus importante. Les vélos seraient intégrés sur le trottoir dans le sens de la montée afin de sécuriser le trafic, le trottoir serait dès lors un peu plus large.

Fibre optique

M. Jordan informe que ce projet a pris de l'avance par rapport au planning espéré l'an dernier. Une séance d'information a été organisée, dans le courant de l'été les travaux seront terminés. M. Jordan recommande tout de même aux propriétaires qui n'auraient pas retourné le contrat de raccordement à FTTH FR SA de le faire. M. Jordan ne souhaite évidemment pas faire de la publicité pour les producteurs de services mais confirme que les travaux sont gratuits uniquement dans le cadre de ce projet. Il n'est pas certain que cela soit possible par la suite mais dans tous les cas pas gratuitement.

Journée grillades 2023

A la suite du succès que cette journée a rencontré l'an dernier lors de l'inauguration du fitness urbain, le Conseil communal et la commission Senior+ invitent les citoyens et citoyennes de la commune le 8 juillet 2023 à des grillades au terrain de foot. Un apéritif et les grillades seront offerts. M. Jordan informe également qu'il y a la fête de la fin des foins qui sera organisée le même jour au Manoir. M. Jordan remercie la commission Senior+ pour son travail.

Société de musique l'Alpée

M. Marcelin Dévaud informe que la fanfare organise un concert suivi d'un apéritif et d'une grillade le 7 juin 2023 devant l'école primaire et accueille volontiers l'ensemble de la population. M. Jordan profite de féliciter la société de musique pour ses prestations lors de la fête des musiques gruériennes à laquelle il a eu l'immense honneur et plaisir de participer. Il y avait 76 personnes de Vulruz à la table de la société ce qui montre l'engouement à l'égard de cette dernière. M. Jordan informe également que l'ensemble des sociétés ont reçu un pommier à cette occasion. Il a été planté à l'école de Vulruz.

Remerciements

M. Pierre Gremaud souhaite, au nom de la commission financière, remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que l'administration et tout spécialement M. Claude Bovigny, vice-syndic et Mme Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances pour le passage à ce plan comptable MCH2. C'est un très grand chantier, il est difficile d'imaginer le travail que cela a engendré.

Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Mme Marianne Chollet se demande pourquoi il n'y a pas de borne de recharge pour les véhicules électriques sur notre commune. Il y aurait la possibilité d'en mettre sur le parking de la halle de gymnastique pour charger les véhicules lors de répétitions par exemple, lorsqu'il y a les offices religieux ou peut-être devant l'Hôtel-de-Ville. Mme Marianne Chollet informe qu'il y a partout des bornes de recharge y compris dans les communes avoisinantes. M. Jordan informe que ce projet est étudié, et sera proposé dans le cadre des investissements futurs.

Stationnement des véhicules sur les places publiques

M. Antoine Dévaud est d'avis qu'il y a beaucoup de véhicules qui sont stationnés dans la commune. Il y a des propriétaires qui louent des appartements sans s'inquiéter de l'endroit où les voitures seront garées. M. Antoine Dévaud pense que le Conseil communal doit trouver un système ou mettre en place un règlement afin que les places soient payantes. M. Antoine Dévaud informe que les propriétaires plus anciens avaient fait le nécessaire pour avoir assez de places de parc privées et ce n'est pas normal que les habitants des nouveaux immeubles puissent parquer gratuitement leur véhicule sur les places publiques. M. Jordan informe que le Conseil communal a régulièrement une discussion à ce sujet. Il faut cependant savoir que les lois ont changé et qu'il y a des restrictions au sujet du nombre de place par appartement. M. Jordan précise que les lois sont souvent pensées par des groupes de personnes n'ayant pas besoin de 2 véhicules dans le ménage. Actuellement, il est possible de créer 1.5 places de parc par appartement ce qui, on le sait, n'est pas suffisant pour des communes comme Vulruz. Le Conseil communal essaie de faire preuve de bienveillance à ce sujet car il est difficile de prévoir un règlement pour tous les cas de figure (par exemple une personne qui viendrait se garer durant une heure un dimanche alors qu'il n'y a pas de manifestation, pour se promener dans la commune). Il faudrait également un gendarme à plein temps pour surveiller, etc. M. Jordan informe qu'il a rencontré la propriétaire de

l'immeuble de la Rietta 22 pour discuter de cette problématique. Le Conseil communal se fait la même réflexion que M. Dévaud mais il n'est légalement plus possible de faire suffisamment de places de stationnement sur les propriétés privées, il faut bien que les habitants parquent leur véhicule. M. Antoine Dévaud précise qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'ils viennent parquer mais propose de faire payer le stationnement. M. Antoine Dévaud informe que la paroisse met à disposition 2 places de stationnement au prix de CHF 30.00 mais qu'elle ne les loue pas car la place de la commune est gratuite. M. Jordan propose de voir avec l'autorité de paroisse pour ce dernier point car la commune a accepté de mettre l'annonce de la paroisse pour la mise en location des places. M. Jordan se demande tout de même s'il ne serait pas opportun de garder ces deux places pour les locataires de la paroisse plutôt que ces derniers se parquent sur la place communale. M. Jordan précise qu'une action est menée contre les voitures sans plaques dans un premier temps. Pour ce qui est du bâtiment de la Rietta 22, plus précisément de la place en gravier, il informe qu'il y a une convention qui a été faite lorsque M. Seydoux a vendu la place de parc à la commune, mentionnant que les visiteurs de l'immeuble de la Rietta peuvent parquer à cet endroit. Mme Eugénie Rouiller comprend les démarches du Conseil communal mais relève que lors de manifestations au château, il y a des véhicules parqués partout, même sur la place d'évitement. M. Jordan relève que le problème est général et que le Conseil communal fait au mieux. M. Antoine Dévaud informe qu'à Clarens, un règlement avec un système de vignette a été mis en place. M. Jordan précise qu'à l'inverse, les places privées des locataires du bâtiment administratif marquées en jaune sont souvent utilisées par les utilisateurs de la halle de gymnastique ou les sociétés lors d'évènement et qu'ensuite les locataires doivent se parquer sur la place communale car leur place privée a été prise.

Espaces réservés aux eaux (ERE)

Mme Thérèse Vionnet souhaite savoir quelles parcelles sont concernées par les ERE. M. Jordan informe qu'il s'agit de l'ensemble des parcelles qui longent un cours d'eau (tous les ruisseaux, même les souterrains). Il y a donc le ruisseau de la Sionge, le Diron, le Pisse-Sang. Mme Thérèse Vionnet demande s'il y a beaucoup de cours d'eau souterrains car il semble que le canton souhaite les réhabiliter. M. Jordan confirme qu'il y a uniquement les 3 cours d'eau précités mais que cela fait déjà beaucoup.

Cours d'eau de la Sionge

Mme Eugénie Rouiller demande si le réaménagement de la Sionge se fait depuis l'école. M. Jordan confirme que cela est prévu en Amont, depuis chez M. Menoud jusqu'à la « gouille à Jean ».

M. Jordan précise qu'il est possible de contacter le Conseil communal en cours d'année pour toutes questions.

M. Jordan clôt la séance à 21h50 et remercie les participants pour leur présence et leur participation saine et active. Il remercie également le personnel communal et les membres du Conseil communal pour leur travail.

La secrétaire

Elsa Gamboni

Le président

Patrice Jordan